CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 28 AVRIL 2020

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 28 avril 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 30.

Sont présents sur place, les membres du conseil : Bernard Duffy, Claude Gauthier, Alain Labelle.

Le conseiller Mathieu Caron utilise un moyen technologique.

Sont absents : La conseillère Katy Barbe et le conseiller Hugo Guénette.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon étant aussi présent sur place.

Est également présent sur place, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 30.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

Selon l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, cette séance est tenue à huis clos et que certains élus participent en utilisant des moyens technologiques.

2020-04-149 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 30.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-150 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

Ordre du jour

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour

3- Entente Gatineau Fish and Game Club – Descente Lac Pémichangan
4- Lettre patronale syndicale - Descente Lac Pémichangan
5- Engagement des signaleurs pour la Descente Lac Pémichangan
6- Contrat de déneigement Thierney Sud 2019-2020 et 2020-2021
7- Paiement de la facture Avenor
8- Horticulteur pour la saison estivale 2020 - **Reporté**
9- Auscultation de divers tronçons du réseau sanitaire
10- Connexion Fibre Picanoc – Lettre d'appui
11- Période de questions
12- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-151 ENTENTE GATINEAU FISH AND GAME CLUB – DESCENTE LAC PÉMICHAGAN

CONSIDÉRANT l'extension de l'entente intervenue entre la Ville de Gracefield et le Club chasse et pêche Gatineau Inc. (le « CCPG »), régissant l'accès sur le côté nord du Lac Pémichangan, le 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT les communications intervenues avec un représentant du Ministère des Transports du Québec au printemps 2020 ;

CONSIDÉRANT le stationnement situé de l'autre côté du chemin ;

CONSIDÉRANT la mise à jour du calendrier des jours de travail des signaleurs pour la surveillance saisonnière du mois d'avril 2020 au mois d'octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du conseil municipal lors d'un plénier et les directives données au maire et au directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De reconduire intégralement l'entente signée le 14 mars 2019 (avec ses annexes incluant l'entente d'indemnisation) ;

D'entériner l'entente signée le 24 avril 2020, par le maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, régissant l'accès sur le côté nord du Lac Pémichangan avec le Club chasse et pêche Gatineau Inc. (le « CCPG »), laquelle entente permet l'usage public aux utilisateurs, et ce, jusqu'au 15 novembre 2020 l'accès sur le côté nord du Lac Pémichangan et autorise les utilisateurs de se stationner de l'autre côté du chemin ;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-152 LETTRE PATRONALE SYNDICALE – DESCENTE LAC PÉMICHAGAN

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire de signaleurs pour la saison estivale 2020, pour l'accès sur le côté nord au Lac Pémichangan ;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée pour la création de postes temporaires de signaleurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer la lettre d'entente patronale et syndicale (projet en annexe) suite à l'entente de création de postes temporaires de signaleurs pour l'accès sur le côté nord au lac Pémichangan.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-153 ENGAGEMENT DES SIGNALEURS POUR LA DESCENTE LAC PÉMICHANGAN

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a renouvelé l'entente avec le Club chasse et pêche Gatineau inc., régissant l'accès sur le côté nord du Lac Pémichangan le 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que des postes temporaires de signaleurs doivent être comblés, pour la saison estivale 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à l'embauche de 3 signaleurs pour l'accès sur le côté nord du Lac Pémichangan, pour la saison estivale 2020, soit Kelee Labelle, Rock Kenney et Nathan Martin (remplaçant). Ces emplois temporaires sont rémunérés selon la lettre d'entente adoptée dans la résolution précédente.

D'autoriser une dépense d'environ 150,00 $ pour une formation obligatoire de signaleur pour Nathan Martin.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-154 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT THIERNEY SUD 2019-2020 ET 2020-2021

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement octroyé à : Les Constructions Alie 2003 (9120-0477 Québec inc.) pour le déneigement et le déglaçage du chemin Thierney pour la saison 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT que cet entrepreneur n'a pu terminer son contrat pour cause de maladie ;

CONSIDÉRANT notre longue relation d'affaires avec cette entreprise

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics de la Ville ce sont déplacés 2 fois pour l'entretien de ce chemin (sablage seulement) ;

CONSIDÉRANT la lettre reçue du président, Monsieur Michel Alie des Constructions Alie 2003, (9120-0477 Québec inc.) pour le déneigement et le déglaçage du chemin Thierney pour la saison 2020-2021, laquelle offre de faire la prochaine saison sans augmentation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De procéder au paiement complet du dernier versement (1 200,00 $ plus taxes applicables) à : Les Constructions Alie 2003, suivant l'octroi du contrat 2019-2020, par la résolution 2019-11-447.

De renouveler, pour l'hiver 2020-2021, l'entente avec le fournisseur Les Constructions Alie 2003 (9120-0477 Québec inc.) pour le déneigement et le déglaçage du chemin Thierney sud pour un montant annuel de 3 600,00 $ plus taxes applicables (1.1 kilomètres + 2 grandes virées).

Que la Ville fournisse 2 voyages de sable tamisé avec sel, le tout pour être utilisés dans le cadre dudit déneigement.

Que trois (3) versements égaux soient versés au fournisseur soient le 15 janvier 2021, le 15 février 2021 et le 31 mars 2021.

Par ailleurs, la présente résolution est conditionnelle à ce que ledit fournisseur confirme par écrit avoir accepté la présente entente. Le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert est autorisé à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-155 PAIEMENT DE LA FACTURE ANORW

CONSIDÉRANT la facture reçue de Anorw Police ;

CONSIDÉRANT que ces derniers sont venus faire certains travaux lors des inondations 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il y avait certaines ambiguités quant à ce contrat ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la sécurité publique nous a avisé verbalement et par courriel qu'ils allaient payer cette facture ;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu devant le comité plénier ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield de régler le dossier à l'amiable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De payer la facture anw-201901 à Anorw Police, datée du 31 mai 2019 au montant de 4 300,00 $ plus taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

HORTICULTEUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

Reporté

2020-04-156 AUSCULTATION DE DIVERS TRONÇONS DU RÉSEAU SANITAIRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué par le service de Génie municipal de la MRCVG pour l'auscultation de divers tronçons du réseau sanitaire de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT les recommandations du service de génie municipal de la MRCVG suite à l'ouverture des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De ratifier le processus de l'appel d'offres par invitation, effectué par le service de Génie municipal de la MRCVG, pour l'auscultation de divers tronçons du réseau sanitaire ;

De ratifier le mandat donné au Service de génie municipal de la MRCVG, pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux pour l'auscultation de divers tronçons du réseau sanitaire ;

D'octroyer le contrat à Can-Inspec Inc. selon les recommandations du Service de génie municipal de la MRCVG, le tout étant conforme aux plans et devis. Le montant total de la soumission est de 10 817,40 $ plus les taxes applicables. L'octroi de ce contrat est toutefois conditionnel à l'adoption au préalable avant la réalisation des travaux, d'une programmation partielle approuvée par les membres du conseil et approuvé par le ministère des Affaires municipales en référence à la TECQ 2019-2023.

Que les chemins inclus dans les plans et devis où seront effectués lesdits travaux sont les suivants :

- St-Eugène
- Clément
- Servitude entre Vaillancourt et Principale
- Morin
- Servitude à la droite de la rue Morin
- Partie Perras-Morin

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-157 CONNEXION FIBRE PICANOC – LETTRE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Julie Piché, adjointe administrative de la MRCVG ;

CONSIDÉRANT que cette demande sollicitait une lettre d'appui de la part de toutes les municipalités de la MRCVG, et ce, pour le 28 avril 2020, en regard avec le projet de fibre optique régionale déposé par Connexion Fibre Picanoc, au fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

CONSIDÉRANT que le maire, Monsieur Réal Rochon a fait parvenir la lettre demandée, en appui à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De ratifier la démarche entreprise par le maire Monsieur Réal Rochon en faisant parvenir la lettre d'appui, demandée par la MRCVG pour appui au projet de fibre optique régionale déposée par Connexion Fibre Picanoc. Cette lettre a été acheminée, le 28 avril 2020. Ladite lettre est jointe en annexe à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions

2020-04-158 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire et résolu :

De lever la séance extraordinaire, il est 19 h 55.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire	Le Directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire